

République Française
Département
Cher

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Brécy
séance du 10 juillet 2024

Date de la convocation
05/07/2024

Date d'affichage
05/07/2024

Nombre de membres
Afférents au Conseil
Municipal : 14
En exercice : 14
Présents : 9
Votants : 13

L'an 2024 et le 10 juillet, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances (salle de réunion de la mairie), sous la présidence de Mr Christian FERRAND, maire.

Présents : Mmes CACHO Magalie, JOUAN Séverine, MM BOUGRAT Patrick, FERRAND Christian, GANGNERON Antoine, LAUNAY Aurélien, MILLIET Thomas, MOUROUX Francis, SARREAU Philippe

Excusés : Mmes BRAS Elodie (a donné pouvoir à Christian FERRAND), CAMUZAT Aurélie (a donné pouvoir à Magalie CACHO), CHOLLET Fanny (a donné pouvoir à Antoine GANGNERON), DEROUET Catheline (a donné pouvoir à Auréline LAUNAY), M POISSON Gérard

Secrétaire de séance : Antoine GANGNERON

Réf : 2024_024

A l'unanimité
Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0

Acquisition d'un tracteur

Monsieur le Maire rappelle que le Tracteur New Holland est en panne.

Considérant l'ancienneté du tracteur (acheté en 2017 mais datant de 2002) et le coût des réparations, Monsieur le Maire propose d'acquérir un tracteur neuf ou d'occasion.

Mention exécutoire :
Oui

Plusieurs devis sont proposés, pour des matériels neufs ou d'occasion.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte l'acquisition d'un tracteur neuf, modèle NH T4 755, au prix de 47 000€ HT (56 400€ TTC), via le concessionnaire Méthivier
- valide la reprise de l'ancien tracteur par le concessionnaire au prix de 8 000€ HT (9 600€ TTC)
- accepte la soule à la charge de la commune d'un montant de 39 000€ HT (46 800€ TTC)
- charge Monsieur le Maire de signer le devis et toutes les pièces se rapportant au dossier

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
de Bourges le

De plus, pour financer l'acquisition de ce nouveau matériel, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte

- la prise d'un crédit AGILOR via le concessionnaire Methivier Gilbert
- d'un montant de 39 000€
- d'une durée de six ans
- au taux client de 2.540%
- avec une périodicité annuelle des échéances

- avec une première échéance au 25 août 2024
- montant de la première échéance : 6 182€ ; montant des échéances suivantes : 7 090€
- frais de dossier : 150€

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

En mairie, le 12 juillet 2024

Le Maire

Le secrétaire de séance



Diffusion sur le site Internet de la commune le